

Direction Générale  
des Services

Bureau de l'Assemblée

COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DEPARTEMENTAL

en date du 22 septembre 2025

CERTIFICAT d'AFFICHAGE NUMERIQUE

Le Président du Conseil départemental de la Dordogne

ATTESTE que la délibération suivante :

Transition écologique (M. SAUTREAU)

69) Convention entre le Département de la Dordogne et l'Association Nationale des Amis de La Coquille (ANAC) relative à la vidange et à la pêche du Plan d'eau de La Monnerie (Commune de MIALLET). - *Adoptée à l'unanimité*

déposée au Service du Contrôle de Légalité le 29/09/2025  
(annule et remplace la délibération transmise le 24/09/2025)  
est mise en ligne sur le site du Conseil départemental à compter du 29/09/2025  
conformément à l'Ordonnance du 7 octobre 2021

Fait à Périgueux, le 29/09/2025

Pour le Président et par délégation,  
le Directeur Général des Services,

S. FOURNIER